



**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Sous-Direction de l'éducation routière
et du permis de conduire**
Bureau national des droits à conduire

Affaire suivie par : AN

<https://recours.permisdeconduire.gouv.fr>

Délégation à la Sécurité Routière

Maître
174 rue de Courcelles
75017 PARIS

Paris, le 04 juillet 2025

Réf. : ..

Maître,

Vous avez appelé mon attention sur la situation du permis de conduire de votre client,

**Après un examen attentif de son dossier, je vous informe que les mentions relatives à l'infraction
commise le 30 septembre 2022 ont été extraites.**

De ce fait, le permis de conduire de votre client est valide et doté de six points, à ce jour.

Veuillez agréer, Maître, l'expression de ma considération distinguée.

**Pour le ministre de l'Intérieur
et des outre-mer et par délégation,
le chef de la section des recours
du bureau national des droits à conduire**